

CARRIÈRES

Les étrangers ont la fibre entrepreneuriale

Créer son entreprise en France lorsque l'on est un entrepreneur étranger, c'est possible. Le comité Richelieu publie un recueil de 25 témoignages d'hommes et de femmes qui évoquent leur parcours.

Ils s'appellent Bouchra, Raul, Juan Carlos et Fouad. Ils viennent du Liban, d'Espagne, de Colombie ou du Maroc et ont choisi de se lancer dans la création d'entreprise en France. Parfois non sans mal, mais en ayant toutefois réussi, dans chaque cas, à concrétiser leur projet, comme le montre le recueil de 25 témoignages réalisés par le comité Richelieu, association de PME spécialisées dans les nouvelles technologies.

Originaire du Liban et arrivée en France en 2001, Bouchra Abboud reconnaît que les subventions et les aides fiscales dont elle a bénéficié lui ont facilité les choses pour créer son entreprise, Facing-it, qui développe un prototype destiné à la sécurité biométrique. Sa société a ainsi reçu une enveloppe de 44.000 euros d'Oséo (établissement public qui accompagne et soutient les PME-PMI innovantes), une subvention de 210.000 euros de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la

possibilité de disposer d'une avance remboursable à taux zéro de 30.000 euros de la part du Conseil régional de Picardie. *« J'ai également bénéficié d'un accompagnement spécifique et du financement d'une formation. De tels dispositifs n'existent pas au Liban »,* explique-t-elle.

Lourdeur administrative

Un bémol : la rigidité administrative à laquelle est confronté tout créateur d'entreprise, mais qui est encore plus difficile à appréhender lorsque, venant d'un autre pays, on ne connaît pas les rouages de l'administration française. *« Une demande d'aide peut prendre six à neuf mois, alors que lorsque l'on est à la tête d'une petite structure, on raisonne plutôt en unité de temps semaine »,* souligne Fouad Elbaroudi, venu du Maroc en 1981 et dont l'entreprise, AXS Ingénierie, est spécialisée dans la simulation numérique. Autre barrière importante : la fiscalité. *« C'est finalement la partie la plus difficile de la création. Il faudrait un cours spécial pour les étrangers »,* juge Juan Carlos Ceron. Ce Colombien de quarante ans est arrivé en France en 1990 et a créé depuis trois entreprises dans le secteur des nouvelles technolo-

gies. La solution selon lui : s'entourer d'un bon avocat et d'un bon comptable.

Des griefs qui pourraient être ceux de n'importe quel entrepreneur français. Il faut dire que Bouchra, Juan Carlos et Fouad avaient tous acquis la nationalité française avant de se lancer dans la création d'entreprise. *« Sinon, cela aurait été plus difficile »,* reconnaît Fouad Elbaroudi, qui a été naturalisé en 1992, six ans avant la naissance de sa première entreprise.

Finalement, si leur origine étrangère a pu être un frein, c'est avant tout dans l'appréhension d'un marché qu'ils connaissaient moins bien que celui de leur pays. C'est pourquoi, beaucoup ont commencé par intégrer une entreprise ou enseigner à l'université avant de lancer leur société. Et tous ont dû faire preuve de ténacité. *« Nous sommes arrivés, mon mari et moi, il y a six ans, avec seulement deux valises et les clés d'un studio meublé »,* raconte Bouchra Abboud. Raul Bravo, qui est lui, aujourd'hui, à la tête d'une PME de six personnes, ne parlait pas un mot de français à son arrivée dans l'Hexagone en 2002.

Seule Bouchra Abboud est ve-

nue avec son mari (ils ont tous deux obtenu la nationalité française au bout de quatre ans). Les trois autres sont arrivés seuls, et certains, comme Juan Carlos Ceron, se sont mariés par la suite avec une Française. La question du « regroupement familial » ne s'est donc pas posée.

400 créations d'emplois

A eux seuls, ces 25 chefs d'entreprise sont à l'origine de plus de 400 créations d'emplois, notamment dans les technologies de pointe. Pour favoriser ce type d'immigration, le gouvernement s'apprête à ouvrir le marché du travail aux diplômés étrangers ayant au moins obtenu le grade de master en France. La nouvelle carte de séjour « compétences et talents », d'une durée de trois ans, renouvelable une fois, a été créée pour accueillir ces étrangers très qualifiés. Grâce à cette carte, le gouvernement espère faire passer l'immigration économique de 7 à 50 % (elle ne concerne actuellement que 12.000 des 150.000 titres de séjour délivrés). Mais les conditions du regroupement familial étant devenues plus contraignantes, elles pourraient venir contrecarrer cet objectif.

CAROLINE MONTAIGNE